

TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

La Plateforme Acti+ Lieusaint est dédiée à l'inclusion socio-professionnelle des personnes en situation de handicap. Elle a pour vocation de les accompagner en formation, vers l'emploi et l'inclusion en milieu ordinaire ou protégé, grâce aux dispositifs : ESRP/ESPO, UEROS, ESAT, Emploi accompagné et plateforme A4+ Territoriale. Elle est composée d'un ensemble de services et d'établissements.

PLATEFORME ACTI+ LIEUSAIN



EMPLOI



HANDICAP



PROJET



INCLUSION

ENTREPRISE



FORMATION



Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage à Acti+ Lieusaint ?

Un investissement utile et solidaire :

En nous reversant le solde de votre taxe d'apprentissage, vous permettez à des personnes en situation de handicap d'accéder à nouveau à l'entreprise, grâce à nos formations et à l'accompagnement de nos professionnel.les.

L'inclusion grâce à l'emploi :

Notre objectif final est l'inclusion des personnes en situation de handicap grâce à nos différentes prestations de formations et d'immersion en entreprise.

Notre plateforme répond à un parcours global du projet professionnel, en passant par de la remise à niveau ou de la formation qualifiante jusqu'à un accompagnement en entreprise avec la prestation Emploi Accompagné ou avec celle de l'Alternance Inclusive.

Pourquoi nous faire confiance ?

Nous accompagnons des personnes en situation de handicap depuis plus de 70 ans. Nos équipes sont composées de formateur.trices et professionnel.les expert.es du handicap et de l'insertion professionnelle.

Chiffres clés

200 Personnes suivies sur l'ensemble Acti+ par an



91% De réussite aux examens



85% D'insertion durable



Notre utilisation de la taxe d'apprentissage



Équipements des espaces de formation



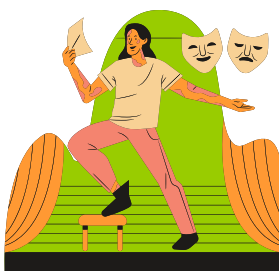
- Écrans multimédias interactifs
- Caméras d'angle pour les formations en distanciel pour les personnes en situation de handicap fatigables
- Matériels ergonomiques

Inclusion des personnes sourdes



Financement
de l'interprétariat Français/
Langue des signes française
(LSF)

Inclusion sociale



Développement de la
confiance et de l'estime de
soi par le théâtre

Tél : 01 71 55 22 00

actiplus.accueil@ugecam.assurance-maladie.fr

www.groupe-ugecam.fr/actiplus-lieusaint

Groupe UGECAM Ile-de-France Acti+ Lieusaint

61 avenue Pierre Point

CS 40970

77127 Lieusaint

Siret 423 868 835 00277 - APE 8810C- Finess 77 051 0022



Depuis 2023 une nouvelle plateforme pour verser
le solde de votre taxe d'apprentissage



***Obligation depuis 2023 pour toutes les entreprises assujetties à la taxe d'apprentissage de choisir les établissements de formation sur la plateforme SOLTEA, auxquels elles souhaitent verser leur solde de leur TA.**

1 Pour utiliser SOLTEA : S'inscrire sur NET ENTREPRISES

Pas encore inscrit sur net-entreprises.fr ?

Inscrit sur net-entreprises.fr mais pas à SOLTEA

Vérifiez dans la mesure du possible au sein de votre entreprise si vos collègues sont déjà inscrits (exemple le service RH).

Une fois votre inscription finalisée, vous accéderez au service 24 h après la fin de votre inscription.

Sur net-entreprises, à partir de votre menu personnalisé, sélectionnez

« SOLTÉA – Employeurs »
et accédez à ce service dès le lendemain sur **Soltea.fr**

2 À partir de quand désigner les établissements de formation sur **Soltea.fr** ?

À partir du 27 mai 2025, vous pourrez désigner les montants que vous souhaitez affecter à notre établissement de formation sur **Soltea.fr**

3 Comment retrouver notre établissement sur **Soltea.fr** ?

La recherche se fait par
notre **numéro Siret (423 868 835 00277)**.

Le reçu libératoire est supprimé

